

Le Snudi-FO informe

(Dossier établi par l'Union Confédérale des Retraités FO)

Réforme des retraites : Non à la manipulation !

M Macron, Mme Borne et son gouvernement multiplient les interventions à tous les niveaux pour préparer l'opinion publique à accepter la réforme de nos régimes de retraite.

Il faut dire qu'ils ont du pain sur la planche quand on sait que plus de 75% de la population est opposée au recul de l'âge de départ et que toutes les organisations syndicales sont « vent debout pour empêcher que cette contre-réforme voit le jour.

Ces mêmes organisations ont d'ailleurs décidé de « construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet. »

Afin de préparer la mobilisation la plus large possible, Il est donc important d'informer, de démonter les arguments fallacieux du gouvernement et de rétablir la vérité.

1. Madame Borne nous dit que « notre système de retraite est en faillite »

C'est ce qu'elle nous explique dans un entretien au journal Le Parisien : « **Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien** ».

Concernant les affirmations de la Première ministre, le rapport du COR les contredit puisqu'il explique que l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. En effet, malgré l'évolution démographique défavorable (augmentation du nombre de retraités dans les années à venir), celle-ci est contrebalancée, d'une part, par le recul de l'âge de départ à la retraite qui passera de 62 ans à 64 ans du fait des réformes passées et, d'autre part, par la moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Si le système de retraite devait connaître une période de situation déficitaire, celle-ci resterait faible et tout à fait contrôlée. De 2022 à 2032, le déficit irait de -0,5 point à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scénario retenu.

Par ailleurs, le même rapport du COR précise que ses résultats « **ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite** ».

En réalité, pour le COR, la réforme envisagée n'a pas pour but de remédier à l'éventuel déficit du système de retraite, mais plus de pouvoir afficher une réduction globale des déficits publics exigée par la Commission européenne : « **Avec une progression de 1,8% par an de 2022 à 2027 l'évolution spontanée des retraites ne semble pas compatible avec les objectifs du gouvernement qui s'est engagé à limiter à 0,6% la hausse.** »

Mais, admettons que Mme Borne ait raison et qu'il faille trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, de nombreux économistes lui ont donné des pistes pour combler ce déficit.

Par exemple, on pourrait revenir sur l'ensemble des exonérations de cotisations employeur qui représente aujourd'hui de l'ordre de 80 milliards d'euros...

Ce premier argument de la faillite du système tombant à l'eau, il faut bien en trouver d'autres. Alors c'est le Président de la République qui intervient sur TF1 le 3 décembre 2022.

2. Monsieur Macron nous dit : « Le seul levier, c'est de travailler plus longtemps » pour faire face aux « besoins de financements massifs »

Déjà au mois de septembre M Macron affirmait : « **Il nous faut travailler plus et produire plus de richesses dans notre pays si nous voulons protéger, avoir une politique de justice sociale et défendre le modèle social français, sa force et son avenir.** »

Nouveau mensonge. Ne parlons pas de la politique qu'il a menée avec ses prédécesseurs pour porter un coup fatal au « modèle social français » Reprendre quelques exemples...

Cette politique désastreuse, non seulement il la maintient, mais il l'amplifie.

Il suffit de voir le contenu du projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques qui traduisent assez fidèlement les intentions politiques du gouvernement. Cette circulaire permet de montrer qu'il entend ainsi poursuivre les coupes budgétaires réalisées sur nos services publics, conduisant à accélérer leur dégradation.

Concernant le projet de loi de finances, l'ensemble des dépenses publiques seront gelées en 2023 (0,1% de croissance en volume hors mesures d'urgence et relance), ce qui en fait un des budgets les plus restrictifs de ces vingt dernières années !

Quant au projet de loi programmation, il prévoit de son côté une coupe drastique dans les dépenses publiques jusqu'en 2027. En cumulé, les économies (appelés « effort en dépense ») s'élèveront à 3,4 points de PIB, soit environ 80 milliards d'euros en 2027.

La réduction des dépenses s'exprimera par la remise en cause de droits sociaux - dites réformes structurelles (retraites, assurance chômage) - permettant de réduire les impôts des entreprises et des ménages aisés. Un rapport sénatorial évoque un « effort de maîtrise » à hauteur de 25 milliards d'euros d'économies pour les administrations locales et de 27 milliards d'euros pour les administrations de sécurité sociale. Il y aurait en outre 30 milliards d'euros d'économies par la réduction des mesures d'urgence, de relance et des mesures engagées face à la crise énergétique. Tout un programme !

(Annexe circ. Confédérale n° 207-2022)

Alors, pour essayer de faire avaler la réforme, le gouvernement nous promet...des nèfles.

3. Madame Borne nous dit « La réforme permettra d'améliorer sensiblement les petites retraites ; elles seront revalorisées à hauteur de 1200 € »

Or, non seulement ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix, mais pour percevoir cette retraite minimum, le gouvernement pose comme condition d'avoir cotisé à taux plein, c'est-à-dire d'avoir une carrière complète. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

4. Madame Borne nous dit que si « on ne fait pas cette réforme, c'est clairement annoncer aux retraités qu'ils auront demain un pouvoir d'achat affaibli ». Elle affirme : « Ce qu'on exclut, en revanche, c'est de baisser le montant des retraites »

Vous êtes trop aimable mais vous oubliez de dire que « grâce » à votre politique les retraités ont déjà un pouvoir d'achat en berne.

Avec le groupe des 9 (*ce groupe réunit toutes les organisations de retraités sauf la CFDT et l'UNSA – ndr*), nous avons calculé que la somme des pertes cumulées pendant les 68 mois de la période 2017-2021 représente l'équivalent de 1,8 mois de pension. Pour 60% des retraités, c'est même pire : ayant subi l'augmentation de 25% de la CSG, ils ont perdu 7,2% et l'équivalent de 2,5 mois de pension !

Ajoutons qu'en refusant de réindexer les pensions de retraite sur l'évolution des salaires, on aboutira, selon le COR, à une moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Enfin, Mme Borne oublie de dire qu'elle a décidé (contre l'avis de tous) de faire main basse sur la gestion des cotisations de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO) ouvrant ainsi la voie à la captation de ses milliards par l'État qui les utilisera comme il l'entend.

5. Madame Borne nous dit que la pénibilité sera mieux prise en compte grâce à la réforme

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...

C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fassent supprimer à partir du 1er octobre 2017 (le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) disparaissant au profit du compte personnel de prévention (C2P). Rappelons également qu'un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

6. Madame Borne nous dit que « Le report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici à 2031, c'est ce qui permet de ramener le système à l'équilibre dans les dix ans. »

Aujourd'hui, 1 salarié/2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt de maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux La DREES a ainsi évalué, sur des données de 2019, qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans induirait une augmentation des dépenses de prestations sociales hors retraite et assurance chômage de l'ordre de 3,6 milliards d'euros (0,14 point de PIB), concentrée sur les personnes de 62 et 63 ans. Les dépenses de pension d'invalidité augmenteraient le plus, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros, avec le nombre de bénéficiaires (+160 000 personnes). Les dépenses de prestations de solidarité augmenteraient d'environ 830 millions d'euros et les indemnités journalières de Sécurité sociale versées par le régime général (au titre des arrêts maladie et des AT-MP temporaires) de 970 millions d'euros. D'après ces évaluations, la hausse de dépenses hors retraite d'un décalage de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits serait de l'ordre de 0,2 point de PIB pour une économie sur les dépenses de retraite évaluée au maximum à 0,6 point de PIB.
(Circ. Confédérale n°153-2022)

Indépendamment du fait que nous contestons le déséquilibre du système (cf. point 1), en réalité, la retraite à 65 ans risque d'aboutir à un désastre social.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Rappelons ce qu'expliquait M Macron, lors d'une conférence de presse le 25 avril 2019

« (...) quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée...Bon. Courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans (...). C'est ça la réalité. (...) Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Alors, plus que jamais

Réforme des Retraites, pour FO c'est NON !

- **Non au recul de l'âge légal de départ à la Retraite**
- **Non à l'augmentation du nombre d'annuités de cotisation**
- **Non au hold-up sur les retraites complémentaires**